Image not found or type unknown

omission de revocation d un leg ??

Par **orpheane**, le **04/07/2012** à **08:43**

Bonjour,

Mon père est décédé en juillet 2011, lors de l'ouverture de la succession, le notaire nous apprend qu il a retrouve un papier d'un leg universel en faveur de ma mère (avec qui il etait divorcé depuis 27 ans et qu'il detestait par dessus tout ! : 2 contacts en 27 ans lors de nos mariages respectifs de mon frere et moi-même)
Le notaire nous dit n'avoir eu aucune connaissance de ce papier car contracté en 82 dans un autre office notarial?? Mon père a été remarié et divorcé a une seconde femme a qui il avait fait une donation mais a bien revoqué celle ci lors de son divorce..
Ma mère a ete condamné et paie encore pour la mauvaise gestion de son propre patrimoine et la lapidation de celui de sa propre mere alors qu'elle etait en maison de retraite .. elle avait 10 mois d arrieres.. aujourd'hui il lui reste encore 4000 euros a devoir a cet etablissement, elle a seulement verse 720 euros en 10 ans par voie d'huissier... De plus, elle s etait installée en infirmiere liberale et ne faisait pas ses papiers, elle devait pas loin de 50000 euros a l'urssaf. Aujourd'hui, elle est saisi de plus de 1000 euros sur salaires pour remboursement de ses nombreux créanciers, vit en HLM alors que le divorce lui aurait largement permis de s'offrir un toit mais elle a préféré tout dilapidé..Sa situation actuelle font qu elle est interdit bancaire avec un decouvert autorisé de 500 euros.. le directeur de son agence bancaire a evoque avec nous la curatelle car son compte dans l etat actuel des choses est en positif un jour par mois : une fois le loyer payé et les 150 euros de credit prelevés elle est a decouvert, En decembre elle recupere son droit au chéquier, et il craint le pire....
De plus, l'heritage de mon pere est essentiellement composé de l'heritage de mes grands parents paternéls par des donations.... Ma grand mere paternelle est décédée un an avant (juillet 2010)et sa succession n est toujours pas terminée.. mon grand pere est en maison de retraite, sous tutelle car il n a plus toute sa tete!
Je suis outré que ma mère puisse avoir acces aux deniers de mes grands parents (qui ont tout fait pour mettre leur descendance a l abri du besoin) elle ne comprends pas ce qu est l'usufruit d un bien et se voit deja achete appartement, voiture et autre voyage !!!
je trouve cela ecoeurant.. elle renie ses fils et petits enfants pour un heritage auquel elle ne devrait meme pas pouvoir pretendre..
mais l'argent révèle bien souvent la vraie nature des êtres.
Que peut on faire?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés